AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2037
FR0010417345-FS0639

1er octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2014, la Caisse des dépôts et consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir indirectement 1 456 940 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 9,42% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bpifrance Participations SA	1 456 940	9,42
CDC (à titre direct)	0	0
Total CDC	**1 456 940**	**9,42**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 469 192 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.